

Le 16 juin 2023

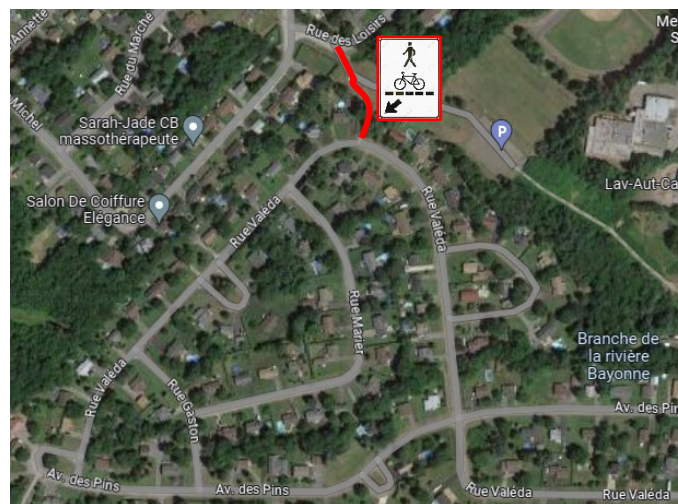
**INTÉGRATION DES RUES SUIVANTES À LA ZONE DE MARCHÉ  
DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÉRABLIÈRE :**  
Avenue des Pins, croissant Alain, rue Gaston, rue Marier et rue Valéda

Madame,  
Monsieur,

Jusqu'à tout récemment, les élèves du secteur où vous habitez étaient transportés par le service de transport scolaire parce que la distance qu'ils devaient parcourir pour se rendre à l'école, par les rues existantes, excédait 1,6 km.

Ce secteur a récemment fait l'objet d'une réévaluation qui a montré la présence d'un passage piétonnier entre la rue Valéda et la rue des Loisirs. Celui-ci permet aux marcheurs de se rendre à l'école en moins de 1,6 km, de façon sécuritaire.

En conséquence, votre secteur sera dorénavant considéré comme faisant partie de la zone des marcheurs de l'école secondaire de l'Érablière et les élèves qui y résident ne seront plus transportés par le service de transport scolaire. Nous invitons tous les élèves du secteur à emprunter le passage piétonnier pour se rendre à l'école. *(En rouge, sur la carte ci-dessous.)*



Espérant que ce changement ne vous occasionnera pas trop de désagréments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Service de l'organisation scolaire et du transport  
[TR\\_communication@csssamares.gouv.qc.ca](mailto:TR_communication@csssamares.gouv.qc.ca)